

PROGRAMME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET EN TELESURVEILLANCE NIV4 DUREE : 280 HEURES EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

PRESENTATION DU METIER

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

PUBLIC VISE

Tout public

PRÉ-REQUIS

Trois profils sont possibles.

1. Niveau classe de terminale ou première ou équivalent.
2. CAP/BEP/titre professionnel de niveau 3 dans les métiers de la sécurité (titre surveillance humaine RNCP, titre Conseiller Relation Client à Distance) avec 3 ans d'expérience dans le métier de la sécurité ou de la relation client à distance.
3. Les candidatures de professionnels de la surveillance, non diplômés, pourront être étudiées et validées si le candidat possède le potentiel et les prérequis. Pour tous : la maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit, pour l'expression et pour la compréhension.
Le niveau B1 du CECRL est requis. La capacité à rédiger un compte rendu informatisé est requise également. Une autorisation préalable à l'entrée en formation est indispensable (délivrée par la Commission locale d'agrément et de contrôle (CLAC). La carte professionnelle ou l'autorisation préalable seront exigées dans le cadre de la VAE (décret n°2009-137 du 9 février 2009 et ordonnance 202-351 du 12 mars 2012).

OBJECTIFS DE FORMATION

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :

1. Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

- * Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- * Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- * Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection

2. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

- * Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
- * Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
- * Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
- * Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
- * S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

PROGRAMME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET EN TELESURVEILLANCE NIV4 DUREE : 280 HEURES EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU TITRE

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- * Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)
- * Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires
- * Les services internes de sécurité (hors incendie): entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques
- * Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- * Agent de sécurité - opérateur SCT1
- * Agent de sécurité - opérateur SCT2
- * Opérateur en vidéoprotection
- * Opérateur en téléassistance

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : 3196 (convention collective)

Code(s) NSF :

344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

K2503 Sécurité et surveillance privée

K1707 Surveillance municipale

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise (dont 35 heures obligatoire dans le cadre de l'arrêté du 27 juin 2017 - art. 10

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1. Acquérir les connaissances et les savoir-faire relatifs au tronc commun aux activités privées de sécurité : Environnement juridique de la sécurité privée - assistance, et premiers gestes d'urgence - prévention des situations de conflits - transmission de consignes et remontée d'informations. (2 semaines).

Module 2. Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection : contrôle du fonctionnement des installations et des équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation - Sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection - analyse et exploitation des images ou alarmes d'un système de vidéoprotection (2 semaines).

Période en entreprise (1 semaine).

Module 3. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions : contrôle du bon fonctionnement et de la sécurité d'un centre d'exploitation - réception, traitement de l'information et de la communication en télésurveillance - déclenchement et régulation de l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents - contrôle du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité (4 semaines).

Période en entreprise (2 semaines)

Session d'examen (1 semaine).

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/201

PROGRAMME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET EN TELESURVEILLANCE NIV4 DUREE : 280 HEURES EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- * Fiche de présence
- * Enquêtes de satisfaction pour chaque stagiaire (évaluation de la formation réalisée en fin de formation).
- * Attestation de fin de formation
- * Programme de formation validé (daté et signé) par le formateur et le stagiaire.

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum :

280 heures réparties sur 3 mois environ

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Période en entreprise (1 semaine).

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :

- Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- Les logiciels appropriés
- La connexion Internet et à notre serveur
- Les supports papiers
- Ecrans interactifs

Matériels pédagogiques :

Pour l'activité de télésurveillance :

- Moyens d'affichage dynamique comprenant un vidéoprojecteur
- Moyen de connexion permettant de se relier en temps réel à une plateforme numérique administrée un logiciel métier.
- Ordinateur ;
- Matériels de sécurité électronique permettant d'étudier toute la chaîne de sécurité, notamment des alarmes et des capteurs ;
- Matériels d'enregistrement et de restitution vidéo/audio permettant la transmission et la gestion à distance d'informations audiovisuelles ;
- Documents et certifications permettant l'enseignement des modules de formation du cahier des charges

Pour la vidéoprotection :

Matériels de sécurité électronique permettant d'étudier toute la chaîne de sécurité, notamment des caméras de vidéoprotection et tout autre matériel électronique associé (logiciels de détection d'anormalité, etc ...), pertinent pour l'activité de vidéoprotection

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr
345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/201

PROGRAMME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET EN TELESURVEILLANCE NIV4 DUREE : 280 HEURES EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans la synthèse transmise au jury.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- * D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- * Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- * Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- * D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART France

ACCES

**Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390**

PROGRAMME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET EN TELESURVEILLANCE NIV4 DUREE : 280 HEURES EN FACE A FACE PEDAGOGIQUE (HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT).

ACCESSIBILITE



- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

